

RÈGLEMENT 2023

Trail cœur de Meine (TCM)

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits aux trois épreuves du Trail Cœur de Meine (TCM).

S'agissant d'une épreuve sportive dont les parcours empruntent des chemins ou sentiers de plusieurs forêts, des traversées de routes, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

II - GENERALITES

L'association Cœur de Meine organise le dimanche 7 mai 2023, la 2^{ème} édition du Trail Cœur de Meine (TCM) sur Allamps. Cette épreuve chronométrée est ouverte aux trailers sur les distances de 10 km (TCM 10, accessible aux personnes de handicap : « para-trail ») ; 15 km (TCM 15) et 25 km (TCM 25). Le nombre de participants est limité à 499 adultes sur toutes les courses confondues en 2023. Le trail comporte également deux courses réservées aux enfants de 7 à 11 ans sur un parcours balisé d'environ 1 km (TCM 1) et aux enfants de 12 à 15 ans sur un parcours balisé d'environ 3 km (TCM 3), et une randonnée de 10 km (RCM) sur le même parcours que le TCM 10. Ces épreuves se dérouleront à la halle du village d'Allamps.

Ce lieu est aussi le point de départ et d'arrivée de toutes les courses.

III – ORGANISATION

Le Trail Cœur de Meine est organisé par l'association Cœur de Meine.

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : rando RCM 10, TCM 25, TCM 16, TCM 10, TCM 3, TCM 1.

IV- PRESENTATION DES COURSES

Pour l'édition 2023, les caractéristiques des courses sont consultables sur le site internet de l'événement : <https://www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

Les distances et dénivelés des tracés y sont également mis. L'organisation attire l'attention des coureurs sur le fait que, selon les systèmes et les réglages utilisés, ces tracés pourront donner des résultats différents.

Conditions de participation

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée **avant le 3 mai 2023 à 18 h 00** ;

Pour l'ensemble des courses, la licence ou le certificat médical doivent être fournis à l'organisation au plus tard au 3 mai 2023 à 18 h 00, clôture des inscriptions.

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

- Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

TCM 1 : Ecole d'Athlétisme (EA) et Poussins (PO) : 7 à 11 ans

TCM 3 : Benjamin (U14), Minimes (U16) : 12 à 15 ans

TCM 10 : Cadets (U18), Juniors (JU), Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)

TCM 15 : Juniors (JU), Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)

TCM 25 : Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

b) Certificat médical:

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'j'aime courir délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sport.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

c) Droit d'inscription :

Inscriptions exclusivement sur internet avec paiement sécurisé par carte bancaire. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Le droit d'inscription est de :

2€ pour le TCM 1et le TCM 3, inscription sur place

5€ pour la RCM 10 inscription sur place

10€ pour le TCM 10 + frais d'inscription

14€ pour le TCM 15 + frais d'inscription

22 € pour le TCM 25 + frais d'inscription

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions aura lieu le 3 mai 2023 avant 18 heures

Un seul site d'inscription: <https://www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

e) Mineur

L'athlète mineur devra être en possession d'une autorisation parentale de participation, une autorisation sera à disposition le jour J.

f) Engagement de chaque coureur

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.
- Je m'engage à respecter l'ensemble des zones urbaines et naturelles
- Et m'engage à jeter mes déchets dans les contenants prévus à cet effet.

G) Semi autonomie

- Les 5 épreuves du TCM sont des courses qui se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

- Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.
- Ravitaillement léger : eau plate, cola, oranges, bananes
- Ravitaillement arrivé : ravitaillement léger (idem ci-dessus) + barres céréales ou énergétiques, cake, gâteaux, chocolat, biscuits salés, fromage, saucisson.
- Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- L'assistance individuelle est uniquement autorisée 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements en dehors de ces zones elle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

H) Horaires

Les horaires de départ des courses sont les suivants :

Départ 1 km enfants (Ecole d'athlétisme et poussins (8 à 11 ans) (TCM 1) : 11h00

Départ 3 km enfants (Benjamin (U14) Minimes (U16) : 10h45

Départ 25 km (TCM 25) : 9 h30

Départ Rando (RCM 10) : 9h45

Départ 15 km (TCM 15) : 10h

Départ 10 km (TCM 10) : 10h30

I) Matériel de sécurité

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA. Chaque coureur s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur. A tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non-respect de la pénalité appliquée celui-ci se verra disqualifié.

Matériel recommandé

- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps
- Sifflet
- Téléphone de la **Croix Rouge 06 44 73 08 70**
- Téléphone avec n° de l'organisateur Trail 06 80 90 68 24 / Sécurité Trail 06 74 01 43 19
- Lampe frontale ou pectorale en cas de course en nocturne
- Une couverture de survie
- Les bâtons sont autorisés sur le TCM. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entrainera la disqualification de l'athlète.

J) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

S'il est positionné à un autre endroit l'organisation décline toutes responsabilités en cas de non détection sur la ligne d'arrivée.

K) Retrait et remise des dossards

Les dossards seront à retirer le vendredi 5 mai 2023, le samedi 6 mai 2023 de 16 h00 à 18h30 à la mairie d'Allamps et le dimanche sur place de 7 h30 à 9h00.

Les inscriptions se dérouleront en 2 phases :

PHASE 1 : Inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site internet wanatime.

Les paiements se font uniquement par carte bancaire à partir de la plate forme bancaire sécurisée par le biais du site: <https://www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

NB : Toute inscription est ferme et définitive dès votre inscription et paiement. Chaque inscription est unique, de ce fait, le dossard est nominatif ainsi que sa puce.

PHASE 2 : Dépôt des justificatifs (Certificat / Licence) : Jusqu'au 3 mai 2023 à 18h 00 **DEPOT EN LIGNE**

Seuls les dossiers complets recevront leur dossard. Pour qu'un dossier soit complet, il faut que le certificat médical ou la licence soit déposé sur le site internet de Wanatime avant le 3 mai 2023 et validé par l'organisation.

L) Barrières horaires

Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont données à titre indicatif, elles pourront être modifiées en cas de nécessité pour la sécurité des participants. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.

- Le temps maximal du 25 km (TCM 25) , pour la totalité du parcours, est fixé à 4 heures 00 mn.
- Le temps maximal du 15 km (TCM 15), pour la totalité du parcours, est fixé à 2 heures.
- Le temps maximal du 10 km (TCM 10), pour la totalité du parcours, est fixé à 2 heures.
- Le temps maximal du 1 km et du 3 km pour la totalité du parcours est fixé à 45 mn

Les barrières horaires sont impératives, la procédure sera non négociable. L'arrivée d'un coureur sur une barrière horaire hors délais implique sa disqualification. Le coin inférieur droit du dossard sera « découpé » par le chef de poste. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, son dossard sera récupéré par le chef de poste et le coureur ne sera plus considéré comme un participant du TCM, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur toutes les épreuves du TCM.

M) Rétractation

Selon le cas :

1 – Tout engagement est ferme et définitif. Chaque inscription est unique et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non participation. Seul les coureurs muni d'un certificat médical précisant une inaptitude au trail pourront prétendre à un remboursement hormis les frais de la société Wanatime et sous réserve de la décision du comité technique. La demande doit être adressé impérativement à « trailcoeurdemeine@free.fr » avant le samedi 7 mai 12h00.

N) ECHANGE DE DOSSARD / CHANGEMENT DE COURSE :

2/ ECHANGE DE DOSSARD :

Il n'est pas possible d'échanger votre dossard avec un proche ou autre.

3/ CHANGEMENT DE COURSE :

Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places à la course concernée. Pour cela prévenir obligatoirement l'organisation par écrit via le formulaire du site internet avant le **3 mai 2023 à 18h** pour que nous puissions effectuer une nouvelle attribution de dossard. Aucun remboursement ne sera effectué. Pour toute demande de changement de course seul le coureur pourra expressément faire cette demande par écrit (via le formulaire), toute demande faite par une autre personne que le coureur ne sera pas valable.

O) Abandon

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront obligatoirement leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

P) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Q) Assurances

- Responsabilité civile :
- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile organisateur garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance **contrat n° 79301759 pour la période du 01/04/2023 au 31/03/202 Abeilles Assurances**
- Assurance dommages corporels :
Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

R) Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

- *Aide aux concurrents :*
Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualifiante.
- *Suiveurs :*

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

- *Bâtons :*
L'utilisation des bâtons télescopiques est autorisée.
- *Assistance :*
Aucune assistance n'est autorisée.
- *Chronométrage :*
Le chronométrage est assuré par la société WANATIME par transducteur électronique intégrés au dossard ;
Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent ;
Le transducteur devra être restitué à l'arrivée.

S) Sécurité

Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC course qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- **En appelant le PC course 06 44 73 08 70 (Croix Rouge)**
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») **112**.

T) JURY

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Le président du jury est le directeur de course, c'est lui qui prendra la décision définitive suite à la concertation.

U) REMISE DES PRIX

Sur l'ensemble des courses TCM 1et TCM 3, les participants se verront remettre un diplôme et une médaille, les TCM 10, TCM 16 et TCM 22, seront récompensés pour les trois premiers hommes et les trois premières femmes du scratch.

Classement scratch dès l'arrivée du/de la troisième

V) DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du TCM ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au TCM, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

W) LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

X) CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux courses du TCM se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subit ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

Y) ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIERE DE SANTE CONTRE LE DOPAGE

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon les cas suivants :

MANQUEMENT AU RÈGLEMENT PÉNALISATION(*) – DISQUALIFICATION

- Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : pénalités de temps : 10 mn

- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate

- Non-assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate

- Dossard non visible Pénalités de temps : 10 mn

- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate (*)

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

V - MODIFICATION DU RÉGLEMENT

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jour de la course. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve

VI - APRES COURSE

Sanitaire

Des WC seront disponibles à l'intérieur de la salle des fêtes d'Allamps et à proximité de la Halle.

Classement et dotation

La remise des trophées s'effectuera sous la Halle d'Allamps à compter de 12h00

Seront récompensés sur chaque course :

Course enfant : un diplôme et une médaille seront remis à chaque participant

Circuit 10 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

Circuit 15 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

Circuit 25 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

VII - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés sur demandes à hauteur de 11% de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

RENSEIGNEMENTS - INFORMATIONS

Pour toutes informations concernant les courses vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante :

trailcoeurdemeine@free.fr

Ou par téléphone (A mémoriser sur vos téléphone) :

Morgan Besrechel : 06 80 90 68 24 -Pascal Cariou : 06 52 40 78 16

Patrice Curé (sécurité) : 06 74 01 43 19

Denis Vallance

Président de l'association Cœur de Meine